

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

11, rue de La Baume, 75008 PARIS - Tél.: 01.53.83.47.47 - Fax: 01.53.83.48.48

Paris, le 22 novembre 2013

Mesdames et Messieurs Les Présidents de : FRSEA/FDSEA/UDSEA/AS

Poursuivons la défense de nos mandants en ciblant ceux qui en ont la responsabilité!

Chers collègues,

Depuis des mois, des années, nous portons un message d'alerte auprès des décideurs de ce pays : l'agriculture, l'agroalimentaire et plus largement la France de production sont en danger.

Et le danger ne vient pas de l'absence de perspectives, mais d'une absence de stratégie pour assurer le maintien et le développement de nos activités.

Car les perspectives sont là!

Les besoins alimentaires explosent et la question de la nourriture de l'Humanité est une question cruciale pour l'équilibre de notre monde.

Les besoins non-alimentaires sont là aussi : l'agriculture et l'agro-industrie sont porteuses de réelles pistes de solutions pour préserver les équilibres environnementaux de la planète.

Comme nous le disons avec toujours plus de force : l'agriculture et l'agroalimentaire sont une solution pour notre pays !

Nous avons les savoir-faire, les infrastructures, les terres et le climat... Mais nous avons aussi des femmes et des hommes formés, compétents, dynamiques et ambitieux !

Alors que nous manque-t-il ? Rien ! Qu'avons-nous en trop alors qui puisse expliquer cette atonie, ce découragement si profond ?

Trop de contraintes parfois sans fondements scientifiques ou techniques réels qui découragent l'initiative et démotivent les Hommes.

Trop de distorsions de concurrence qui annihilent notre compétitivité et détruisent nos entreprises et emplois.

Trop de blocages idéologiques et sémantiques qui interdisent des débats sereins et des décisions rationnelles.

La coupe est pleine! Notre activité, notre Pays, nos territoires ont besoin d'initiative, de développement, de valeur ajoutée et d'emploi! Comme nous le disions déjà ce printemps, il est plus que temps de libérer les énergies!

C'est donc dans ce sens que nous allons demander aux plus hautes autorités de l'Etat d'organiser au plus vite des Etats Généraux de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Non pas une nouvelle idée pour remettre en place des commissions ou des groupes de travail, mais un moment de décision sur ces sujets que nous portons depuis trop longtemps sans réponses satisfaisantes!

Afin de porter cette nécessité de décisions fermes et efficaces, nous vous encourageons à poursuivre la mobilisation sur le terrain. Mais nous tenons également à vous donner quelques éléments de forme et de messages qui nous paraissent essentiels :

- 1. Ciblons les vrais responsables, ceux qui peuvent faire quelque-chose : les parlementaires, les ministres doivent arrêter de compatir et tout au contraire agir !
- 2. Le dossier PAC ne doit pas être au centre des messages portés et ce pour plusieurs raisons :
 - a. L'opinion, la presse, les autres acteurs économiques sont sensibles à nos messages sur l'emploi, le ras le bol fiscal : nous devons utiliser cette sensibilité populaire !
 - b. C'est le sujet rêvé de tous ceux qui veulent nous diviser et nous affaiblir.
 - c. Nous avons débattu pendant 2 ans, nous avons acté ensemble une position nationale à l'unanimité en septembre : il n'est plus l'heure de refaire le match.
- 3. Cherchons autant que possible des modes d'actions qui ne pénalisent pas nos concitoyens : le marasme actuel est général, nos compatriotes souffrent, et nous avons plus besoin de l'adhésion populaire que du rejet.
- 4. Parlons du « made in France » : notre combat n'est pas corporatiste, il rejoint celui de nombreux autres secteurs !

Vous trouverez, en pièce jointe, une note rassemblant une liste (non exhaustive) des sujets concrets sur lesquels aujourd'hui les politiques peuvent avancer, décider et redonner du souffle et des perspectives.

Nous vous prions de croire, chers collègues, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Xavier BEULIN

Dominique BARRAU

Président de la FNSEA

Secrétaire Général FNSEA



Note Réseau : synthèse des positions FNSEA sur les sujets des taxes et de la surenchère réglementaire

1. Halte aux taxes

Un rapide recensement des taxes et hausses de charges nouvelles prévues dans divers projets de loi en cours contre lesquels la FNSEA se mobilise. Des argumentations plus détaillées sur chacun de ces projets de loi sont disponibles dans le document remis aux parlementaires (cf. extranet)

Fiscalité écologique

Contribution climat énergie.

La CCE constitue une taxe supplémentaire pour les exploitants agricoles qui devront supporter un surcoût de 1,66 €/hl pour les trois années à venir sur le GNR (gazole non routier), déduction faite du remboursement partiel.

Basée sur les émissions de CO2 des énergies fossiles, il est surprenant que ce projet n'exonère pas les énergies renouvelables produites à partir de (biogaz , biocarburants...) Ceci est d'autant moins compréhensible que plusieurs réglementations européennes considèrent que les émissions de CO2 des produits énergétiques provenant de la biomasse sont nulles.

La FNSEA demande à ce que les produits énergétiques issus de la biomasse soient exonérés de la contribution climat-énergie.

Ecotaxe.

Les agriculteurs ont toutes les difficultés à répercuter la hausse de leurs charges vers l'aval. Il en sera ainsi de l'Ecotaxe, surtout que de nombreux producteurs transportent pour leur compte propre (fruits, légumes, horticulture). Par ailleurs des filières fortement fragilisées comme la volaille vont voir s'empiler les coûts et subiront la taxe 5 ou 6 fois, de la fourniture de l'aliment jusqu'au transport du produit fini, en passant par le transport des animaux.

C'est pourquoi, la FNSEA se félicite de la suspension par le gouvernement de la mise en œuvre de l'Ecotaxe dans un contexte de crise économique, qui touche de plein de fouet le secteur agricole et agro-alimentaire.

La FNSEA demande l'exonération de l'Ecotaxe pour l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Fiscalité des entreprises

Revalorisation de la déduction pour aléas (DPA) par rapport à la déduction pour investissements (DPI-DPA)

En l'absence d'utilisation des sommes déduites au titre de la DPA à l'issue des 7 exercices suivants la déduction, lesdites sommes sont non seulement réintégrées dans l'assiette des bénéfices agricoles, mais majorées d'un intérêt de retard égal à 4,80 % du montant des sommes réintégrées. L'incertitude quant à la possibilité d'utilisation des sommes déduites au titre de la DPA dans le délai de 7 exercices et l'application d'un intérêt de retard conséquent, incite largement les exploitants à avoir recours à la DPI en lieu et place de la DPA, lorsque cela est possible.

Il est proposé de promouvoir le caractère vertueux de la DPA en matière de gestion des risques et de rééquilibrer l'attractivité des deux dispositifs fiscaux par une neutralisation du différentiel de traitement en cas de non utilisation des DPI et DPA, et par une augmentation du plafond, notamment pour les GAEC et les EARL (multiplication par le nombre d'associés exploitants dans la limite de 3).

> Taxe foncière et cotisation foncière des entreprises (CFE) applicables à la méthanisation

De nombreux projets de méthanisation agricole ne peuvent cependant pas voir le jour, faute de financement, les banques jugeant leur rentabilité trop faible pendant les sept premières années d'exploitation.

Ce manque de rentabilité est principalement lié au poids de la taxe foncière et de la CFE, qui sont importantes vu la surface des installations, et dont les sociétés commerciales ne sont pas exonérées, contrairement aux sociétés agricoles qui réalisent une activité de méthanisation à titre accessoire.

Il est donc proposé une exonération temporaire de taxe foncière et de CFE au profit des sociétés commerciales dont le capital est majoritairement détenu par des exploitants, dès lors que la majorité des matières entrantes proviennent des exploitations agricoles associées.

Majoration de la fiscalité applicable aux terres ouvertes à la construction : les terres agricoles exonérées!

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014, la FNSEA et son réseau se sont fortement mobilisés pour faire pression sur le Gouvernement et les parlementaires afin qu'ils prennent en compte la demande de la Profession : exonérer les terres agricoles de la majoration obligatoire et facultative de la taxe sur le foncier non-bâti applicables aux terrains constructibles (cf. note extranet du 05 février, du 31 juillet 2013 et du 18 octobre 2013).

La mobilisation syndicale a été maintenue et la FNSEA a obtenu du Gouvernement, la semaine dernière, qu'il dépose un amendement pour que les terres agricoles exploitées soient exonérées.

Cet amendement, déposé et adopté en séance publique, prévoit l'exonération de la majoration obligatoire et facultative TFNB pour les « terrains appartenant ou donnés à

bail à une personne relevant du régime de protection sociale agricole » et « utilisés pour les besoins d'une exploitation agricole ».

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014

Intégration dans l'assiette sociale du chef d'exploitation des revenus perçus par son conjoint ou ses enfants mineurs associés non exploitants

Le Gouvernement propose d'intégrer dans l'assiette des cotisations sociales des associés de sociétés agricoles, les revenus perçus par leurs conjoints et leurs enfants mineurs associés non exploitants.

Cette mesure ajoute une charge de 168 millions d'euros sur les agriculteurs, soit 1 point de revenu de la ferme France. Pour la FNSEA, cette disposition est inacceptable.

En effet, la revalorisation des retraites agricoles doit être financée par la solidarité nationale et non par les actifs agricoles, déjà fragilisés par des revenus et des trésoreries eux-mêmes affaiblis. Initialement, dans le courrier signé le 17 avril 2012 par François Hollande, ces promesses devaient être financées par la baisse du nombre de retraités agricoles et la solidarité nationale...

Par ailleurs, dans aucun autre secteur, une telle mesure n'existe! Jamais les revenus d'associés de sociétés taxées à l'impôt sur le revenu n'ont été réintégrés dans l'assiette des cotisations sociales.

La FNSEA demande donc de retirer cette mesure d'intégration des revenus de conjoints et enfants mineurs associés non exploitants de sociétés à l'impôt sur le revenu.

Projet de loi Cadre Biodiversité

Pas de prélèvements supplémentaires sur les agriculteurs pour financer l'Agence

La FNSEA s'oppose à tout prélèvement supplémentaire sur les exploitations agricoles pour financer l'Agence française pour la biodiversité, comme par exemple le préconisent certaines réflexions du comité sur la fiscalité écologique.

D'autre part, elle dénonce la proposition d'affectation des deux tiers du budget du plan Ecophyto à l'Agence pour la biodiversité. L'argent de l'eau doit rester dédié à l'eau, et non financer la biodiversité.

2. Halte à la surenchère réglementaire

Directive Nitrates

Les enjeux pour la FNSEA

- Maintien de l'élevage sur tout le territoire
- Possibilité d'épandre des fertilisants sur tout le territoire
- Des réglementations fondées agronomiquement, compréhensibles et viables économiquement

Les actions conduites

- Recours sur les arrêtés de délimitation des zones vulnérables
- Forte mobilisation sur l'élaboration des textes nationaux « nitrates »

Les résultats

- Des procédures juridiques qui suivent leurs cours sur les délimitations
- Des ouvertures, notamment sur les délais d'entrée en vigueur, le stockage, la couverture des sols, les pentes, les sols gelés, l'équilibre de la fertilisation, les captages classés en zone d'actions renforcées
- Mais un dispositif qui reste complexe (PAN + PAR) et non adapté à la diversité des territoires (périodes d'interdiction d'épandre nationales)

Les suites :

- Négociation en région des programmes d'actions régionaux + des arrêtés GREN ->
 Mobilisation essentielle pour éviter le renforcement du programme d'actions national «
 nitrates » par des mesures régionales encore plus contraignantes
- Discussion sur la conditionnalité 2014

Installations classées:

Suite aux annonces politiques sur les modifications des seuils d'enregistrement porc, et face à la lenteur de l'administration pour les mettre en œuvre, la Profession agricole demande pour la production porcine :

- la parution du décret Nomenclature « Enregistrement porc »,
- accompagné des prescriptions applicables à ces installations classées, sur la base des textes existants du régime Enregistrement des vaches laitières,
- ainsi que des conditions précises de basculement de la procédure Enregistrement sur la procédure Autorisation.

La profession demande également que les délais d'instruction des dossiers par l'administration soient raccourcis et que le dépôt d'un recours s'accompagne d'une caution financière proportionnée au montant des investissements concernés par le recours. La FNSEA souhaite aussi que soient révisées les distances d'épandage pour faciliter la valorisation des effluents d'élevage et économiser ainsi des engrais minéraux.

Prédateurs

La dépense publique liée à la protection des troupeaux et à l'indemnisation des dégâts des prédateurs atteint 10.4 millions d' \in .

Ayant fait le choix du pastoralisme, la FNSEA se bat pour que :

- le prélèvement des 24 loups qui doivent l'être au titre de 2013, y compris avec l'aide des chasseurs dans le cadre de battues ;
- une modification des modalités de prélèvements afin de pouvoir supprimer également des

meutes entières, y compris en période hivernale, y compris en recourant à des tirs à partir hélicoptères s'il le faut ;

Le loup, l'ours, le lynx et le vautour sont des espèces " strictement " protégées au plan international (Natura 2000, convention de Berne). Actuellement, les marges de manœuvre sont donc extrêmement réduites pour gérer ces espèces. La FNSEA mettra tout en œuvre pour faire évoluer ce statut. Pour le moment, tous les gouvernements successifs s'y opposent catégoriquement. Rappelons que depuis 2009, le loup n'est plus une espèce menacée d'extinction en France.

Gestion de la ressource en Eau

Par un courrier aux Directeurs d'Agences de l'eau, le Ministre de l'Ecologie a annoncé, le lancement de la proposition de son rapport de juin sur des « projets de territoire » concertés localement avec l'ensemble des parties prenantes et une levée immédiate du moratoire sur les financements des stockages de l'eau par les Agences de l'eau pour les retenues du substitution.

La fin du moratoire est, pour la profession agricole, un premier pas vers une politique ambitieuse de gestion de l'eau. Elle restera extrêmement vigilante :

- En termes de projets territoriaux conciliant pragmatisme, gestion vertueuse de la ressource en eau, performance économique des filières et préservation des milieux aquatiques ;
- En termes de réponses sur la gestion collective de l'eau et de meilleure représentation des agriculteurs dans les instances de concertation ;
- En termes de levée des freins réglementaires pesant sur la construction des projets de stockage.

Par ailleurs, dans un courrier, signé du 24 octobre 2013 Xavier Beulin a fait part au Ministre de l'Ecologie des propositions de la FNSEA pour pacifier les relations avec les agents de la police de l'eau :

- Améliorer les modalités de contrôle
 - o Annoncer la présence de l'agent de police sur l'exploitation
 - o Présentation de son identité et de ses missions à l'exploitant
 - o Préciser la réglementation environnementale visée par la visite de contrôle
 - o Remettre un compte-rendu de visite de l'exploitation
- Demander la rédaction d'une charte du MEDDE sur les droits et obligations de chacun lors des contrôles réalisés par les agents de la police de l'environnement
- Valoriser les démarches positives locales existantes
 - o Présentation des plans de contrôle de la police à la profession agricole
 - o Cartographie des types de cours d'eau co-élaborée avec la profession agricole
 - o Réunions ONEMA et profession agricole au niveau départemental ou régional
- Avoir des définitions des notions de cours d'eau et les zones humides
 - o Arrêté 2009 sur les zones humides
 - Distinction fossés et cours d'eau Cartographie locale des cours d'eau soumis à telle ou telle réglementation si besoin de distinguer
- Informer les agriculteurs via le réseau FNSEA
 - O Rédaction d'un guide FNSEA à destination du réseau départemental pour accompagner les agriculteurs dans le cadre des démarches de police de l'environnement (police administrative, contrôle, suivi du contrôle...).

Cout du travail

Pour la FNSEA, il est urgent d'engager une véritable réforme du coût du travail ne s'est pas engagée avec les pouvoirs publics. Même si elle estime que la mise en place du CICE correspond à une première étape à approfondir, les exonérations de charges pour les salariés permanents sont bien trop faibles pour permettre aux employeurs agricoles de compenser le coût du travail en France.

Pour la FNSEA, deux axes sont à privilégier :

- la mise en place d'une TVA sociale paraît une voie indispensable à explorer pour enfin déconnecter l'assiette des cotisations sociales du revenu du travail ;
- à long terme seule l'harmonisation sociale européenne est la garantie de l'absence de distorsions de concurrence pas toujours loyales sur le coût du travail.